



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021

En application des articles L.2121-25 et L.2131-11 du code général des collectivités territoriales

En présence de M. BAKHTIARI - Mme AMOZIGH - M. LEPONT - Mme PAGE - M. SLIMANI - Mme LACROIX - M. CRESSIN - Mme DIABY - M. TIMOFTE - Mme EFTEKHARI - MM. DE CHAUVIGNY - DENIS - Mme AMAR - MM. ALTHEY - BELHACEL - MAHÉ - SORONELLAS - BONNET - MAYER (représenté) - Mmes MARTENOT - PEYROUSE - PERSONNE - OVALDÉ - BUSOLO-PONS (représentée) - JANDAR - SICÉ - MM. PAGE - MOREIRA - Mme KACHER - M. PILLON - Mmes KALATHASAN - MAZZUCCO - MM. SARTHOU - TRIGANCE - BENSAID - OLIVEIRA - Mme BIENVENU - M. AUDEBERT - Mmes AMORÉ - POIRIER.

L'assemblée prend acte du **rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** au titre de l'année 2020.

Par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne), les élus valident la mise en place du dispositif **Pass Jeune Citoyen** au profit des Nocéens et autorisent Monsieur le Maire à signer :

- la convention de projet tuteuré avec le centre de formation d'apprentis ACE – l'université Paris-Est Marne-la-vallée,
- la convention tripartite à intervenir avec le bénévole et l'association

Les élus prennent acte de la transmission des orientations budgétaires et approuvent à l'unanimité le **rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2021**.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, deux subventions auprès de l'Etat dans le cadre :

- de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Public Local relative à la rénovation énergétique de bâtiments communaux**, à hauteur de 80% du montant des dépenses pour la piscine et la patinoire municipale faisant l'objet de travaux ,
- du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation**, à hauteur de 30% du montant des dépenses pour la création d'une police municipale et d'un centre de supervision urbain.

Le détail est consultable en mairie

L'assemblée prend acte des informations transmises par la **commission consultative des services publics locaux concernant les rapports annuels 2019 des délégations de service public** suivantes :

l'exploitation de la salle de musculation	la distribution publique de l'électricité
l'exploitation du complexe municipal de tennis	la distribution publique du gaz
l'exploitation du chauffage urbain et de la géothermie	

A l'unanimité, les élus approuvent et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes suivants :

- renouvellement du contrat de **concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF**,
- **convention de partenariat avec ENEDIS pour la gestion de situations d'urgence**, à titre gratuit,
- convention d'objectifs et de financement avec la CAF 93 relative à un **plan exceptionnel de soutien aux structures Petite Enfance durant la crise sanitaire** pour l'année 2020. Le montant alloué est 30 784 €,
- **convention tripartite de partenariat avec le CCAS et l'association France Alzheimer 93**,
- avenant n°1 à la convention **d'occupation du domaine public par la société ON TOWER FRANCE** relatif à l'implantation d'une station d'antennes relais au Stade Georges Foulon.

L'assemblée adopte par 38 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ - Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne) **les nouveaux tarifs proposés par le Tennis Club de Neully-sur-Marne** dans le cadre de la délégation de service public. Le détail est affiché en mairie.

Personnel communal : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modifications apportées au **tableau des effectifs**, et autorise le **recrutement par voie contractuelle** :

- d'un responsable adjoint des affaires générales,
- d'un conseiller prévention et vie au travail,
- d'un ingénieur économiste de la construction.

Les élus adoptent à l'unanimité, la **modification des modalités d'organisation des astreintes** afin d'assurer la continuité du service dans le secteur de la Petite Enfance et dans divers services municipaux pour des missions d'exploitation et de sécurité.

Deux motions sont proposées au vote de l'assemblée. En application du règlement intérieur du conseil municipal, leur inscription à l'ordre du jour doit être soumise aux voix :

1. *sur la mise aux voix de la motion relative aux écoles publiques de Neully-sur-Marne* présentée par le Groupe Divers Gauche, Ecologiste et Progressiste : 31 voix CONTRE (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 voix POUR (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne)
2. *sur la mise aux voix du vœu du Conseil Municipal de Neully-sur-Marne pour une école plus juste et inclusive* présentée par le groupe majoritaire : 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne)

Le **vœu du Conseil Municipal de Neully-sur-Marne pour une école plus juste et inclusive** est soumis au vote et est adopté par 31 voix POUR (Nocéens unis pour le changement - Mme AMORÉ) et 8 ABSTENTIONS (Un élan renouvelé pour Neully-sur-Marne).

L'exemplaire du compte rendu du Conseil Municipal est affiché sur les panneaux administratifs de l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville. Les habitants qui le souhaitent, peuvent consulter en mairie le procès-verbal, ou en demander une copie ou un extrait, par courrier, à M. le Maire.

Signé :
Le Maire,
Zartoshte BAKHTIARI